

ErP

CHAUDIÈRE MURALE À GAZ À CONDENSATION INOA GREEN ULTRA

CHAUDIÈRE MURALE GAZ INOA ULTRA CF INOA ULTRA SHUNT CF

Chère madame,

Cher monsieur,

Nous vous remercions d'avoir choisi une chaudière Chaffoteaux. Votre produit a fait l'objet, tout au long de son processus de fabrication, d'un contrôle qualité rigoureux.

Ce livret, incluant les consignes et les conseils, a été rédigé dans le but de vous informer sur son installation, son utilisation et son entretien afin que vous puissiez en apprécier toutes les qualités.

Conservez ce livret avec soin pour toute consultation ultérieure.

Notre réseau de stations techniques agréées est à votre entière disposition en cas de besoin. Pour trouver le professionnel Chaffoteaux le plus proche de chez vous, veuillez consulter notre site Internet www.chaffoteaux.fr

Suivre les explications sur le certificat de garantie qui se trouve dans l'emballage.

Garantie

CHAFFOTEAUX vous offre une garantie pièces de 2 ans à compter de la date de mise en service de votre chaudière.

- Lire ci-dessous les informations «Garantie / Responsabilité» pour connaître les modalités d'application de la garantie.
La mise en service de votre chaudière doit être effectuée, par une Station Technique Agréée CHAFFOTEAUX qui transmettra à notre service le «bon de garantie» renseigné (bon de garantie livrée avec votre appareil).
- Assurez-vous que cela a bien été effectué.

Informations Garantie / Responsabilité

Conditions de garantie

CHAFFOTEAUX vous offre une garantie pièces de DEUX ANS (et de CINQ ANS sur l'échangeur primaire exclusivement), à compter de la date de mise en service de votre chaudière, qui couvre tout remplacement de pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de déplacement.

Cette garantie pièces constructeur est subordonnée à un entretien annuel réalisé par un professionnel qualifié qui devra notamment vérifier, nettoyer et régler l'appareil au moins 1 fois par an, voire plus si nécessaire (conformément à la circulaire ministérielle du 09/08/78).

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant la période de garantie constructeur ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.

La garantie pièces constructeur ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble de chauffage, de conditions de stockage inappropriées ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration de la chaudière résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien, d'une inadéquation au gaz utilisé.

Elle est conditionnée à la réalisation de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur la notice d'installation ainsi qu'à la qualification technique et professionnelle des entreprises responsables des réparations ou de la maintenance ultérieures.

La garantie pièces constructeur ne couvre pas :

- les détériorations consécutives à des modifications de la nature ou de la pression inadéquate ou irrégulière de l'eau ou du gaz, de la qualité de l'eau (tels que par exemple, calcaire, entartrage, embouage...) ou à un changement de caractéristiques de la tension électrique d'alimentation.
- les interventions effectuées par d'autres entreprises que celles spécialement qualifiées.

Certificats de conformité pour les rénovations / remplacements d'appareil sur installations existantes.

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité, visé par un organisme agréé par le Ministère de l'Industrie (arrêté du 2 août 1977 modifié).

L'entreprise qui établit le certificat de conformité est une entreprise :

- Inscrite dans une démarche de qualité pour les travaux sur les installations de gaz ;
- Soumise à des contrôles réguliers de la part d'un organisme de contrôle indépendant tel que Qualigaz, à l'occasion desquels l'entreprise peut échanger sur les aspects techniques et réglementaires. »

Marquage CE

La marque CE garantit que l'appareil répond aux exigences de la directive :

- **2009/142/CEE** - sur les appareils à gaz
- **2014/30/CEE** - sur la compatibilité électromagnétique
- **92/42/CEE** - sur le rendement énergétique
 - Seul l'article 7 (§ 2), l'article 8 et des annexes III à V
- **2009/125/CE** Energy related Products
- **813/2013** Règlement délégué (UE) Nr. 811/2013
- **2014/35/CEE** - sur la sécurité électrique

Normes de sécurité

Légende des symboles :

Le non-respect des avertissements comporte un risque de lésions et peut même entraîner la mort.



Le non-respect de l'avis de danger peut porter atteinte et endommager, gravement dans certains cas, des biens, plantes ou animaux.



Icône pour informations et des instructions supplémentaires



N'effectuer aucune opération exigeant l'ouverture de l'appareil.

Electrocution par contact avec des composants sous tension.



Lésions sous forme de brûlures dues à la présence de composants surchauffés ou de blessures provoquées par des saillies et des bords tranchants.

N'effectuer aucune opération exigeant la dépose de l'appareil.

Electrocution par contact avec des composants sous tension.



Explosions, incendies ou intoxications dus au gaz s'échappant des tuyaux débranchés.



Inondations dues à l'eau s'échappant des tuyaux débranchés.

Ne pas abîmer le câble d'alimentation électrique.

Electrocution provoquée par des fils sous tension dénudés.



Ne jamais poser d'objets sur l'appareil.

Lésions provoquées par la chute de l'objet par suite de vibrations.



Endommagement de l'appareil ou des objets placés en dessous causé par la chute de l'objet à cause des vibrations.



Ne pas monter sur l'appareil.

Lésions provoquées par la chute de l'appareil.



Endommagement de l'appareil ou des objets placés en dessous par la chute de l'appareil détaché de ses supports.



Ne pas grimper sur des chaises, des tabourets, des échelles ou des supports instables pour nettoyer l'appareil.

Lésions provoquées par chute d'une hauteur élevée ou par coupure (échelle pliante).



N'effectuer aucune opération de nettoyage de l'appareil sans avoir auparavant éteint l'appareil et amené l'interrupteur extérieur sur OFF.

Electrocution par contact avec des composants sous tension.



Ne pas utiliser d'insecticides, de solvants ou de produits de nettoyage agressifs pour l'entretien de l'appareil.

Endommagement des parties peintes ou en plastique.



Ne pas utiliser l'appareil pour des usages autres qu'un usage domestique habituel.

Endommagement de l'appareil du fait d'une surcharge de fonctionnement.



Endommagement des objets indûment traités.

Ne pas permettre à des enfants ou à des personnes inexpérimentées d'utiliser l'appareil.

Endommagement de l'appareil dû à un usage impropre.



En cas d'odeur de brûlé ou de fumée s'échappant par l'appareil, couper l'alimentation électrique, fermer le robinet du gaz, ouvrir les fenêtres et appeler un technicien.

Lésions dues à des brûlures ou à inhalation de fumée, intoxication.



En cas de forte odeur de gaz, fermer le robinet du gaz, ouvrir les fenêtres et appeler un technicien.

Explosions, incendies ou intoxications.



Cette appareil peut être utilisé par des enfants de plus de 8 ans et par des personnes à capacités physiques, mentales réduites et ayant peu d'expérience ou connaissance s'ils sont sous supervision et si des instructions ont été données pour l'utilisation sécuritaire de l'appareil et si les risques sont connus. Enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Nettoyage et entretien ne devraient pas être effectués par les enfants sans surveillance.



CE MANUEL TOUT COMME LE MANUEL "INSTRUCTIONS TECHNIQUES D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN" FORMENT UN TOUT AVEC L'APPAREIL. ILS SONT À CONSERVER AVEC SOIN ET DOIVENT SUIVRE LA CHAUDIÈRE EN CAS DE CESSION À UN AUTRE PROPRIÉTAIRE OU UTILISATEUR ET/OU DE TRANSFERT SUR UNE AUTRE INSTALLATION. LISEZ ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS ET LES CONSEILS FOURNIS PAR CE MANUEL.

SI VOUS DÉTECTEZ UNE ODEUR DE GAZ :



- N'allumez pas la lumière
- N'allumez aucun appareil électrique
- Ne téléphonez pas dans la zone de danger
- Éteignez toutes les flammes et ne fumez pas
- Ouvrez les fenêtres et les portes situées dans la zone de danger
- Fermez les dispositifs de blocage des conduites de gaz sur le compteur
- Prévenez vos colocataires/voisins et quittez le logement le plus vite possible.

Cet appareil sert à produire de l'eau chaude à usage domestique.

Il doit être raccordé à une installation de chauffage et à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire adaptés à ses performances et à sa puissance.

Toute utilisation autre que celle prévue est interdite. Le fabricant ne peut en aucun cas être tenu responsable de dommages dérivant d'une utilisation impropre, incorrecte et déraisonnable ou du non-respect des instructions contenues dans cette notice.

L'installation doit être réalisée par un professionnel du secteur agréé pour l'installation d'appareils de chauffage conformément aux lois et aux normes en vigueur qui, une fois le travail terminé, doit délivrer au client une déclaration de conformité.

L'installation, l'entretien et toute autre intervention doivent être effectués par du personnel possédant les qualités requises conformément aux réglementations applicables en la matière et aux indications fournies par le fabricant.

En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement, éteindre l'appareil et fermer le robinet du gaz. Ne pas essayer de le réparer soi-même, faire appel à un professionnel qualifié. Pour toute réparation, faire appel à un technicien qualifié et exiger l'utilisation de pièces détachées d'origine. Le non-respect de ce qui précède peut compromettre la sécurité de l'appareil et faire déchoir toute responsabilité du fabricant.

En cas de travaux ou de maintenance de structures placées près des conduits ou des dispositifs d'évacuation de fumée et de leurs accessoires, éteignez l'appareil et une fois que les travaux sont terminés faites vérifier par un professionnel le bon état de fonctionnement des conduits ou des dispositifs.

En cas d'inutilisation prolongée de la chaudière :

- couper l'alimentation électrique en plaçant l'interrupteur extérieur sur la position "OFF",
- fermer le robinet gaz et le robinet eau froide sanitaire,
- vidanger l'installation chauffage et sanitaire s'il y a un risque de gel.

En cas de dépose définitive de la chaudière, s'adresser à un professionnel du secteur pour effectuer les opérations nécessaires.

Pour le nettoyage des parties extérieures, éteindre la chaudière et placer l'interrupteur extérieur sur "OFF".

Ne pas utiliser ou stocker de substances facilement inflammables dans la pièce où est installée la chaudière.

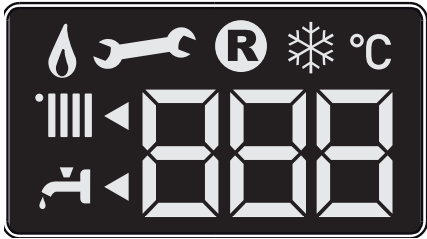
TABLEAU DE COMMANDE

The diagram shows a grey control panel with a black display screen in the center. Above the screen is the Chaffoteaux logo. To the left of the screen are two buttons: a power button (1) and a +/- button (2). To the right of the screen are two buttons: a +/- button (4) and a RESET button (5). The RESET button is labeled 'RESET' and has a small 'OK' label above it. Below the RESET button is an 'ESC' button. The panel is divided into five vertical sections by dashed lines, numbered 1 to 5 at the bottom.

Légende:

1. Touche ON/OFF et de sélection du MODE de fonctionnement
2. Touche +/- réglage température eau chaude sanitaire
3. Afficheur
4. Touche +/- réglage température chauffage
5. Touche RESET

AFFICHEUR



	Chiffre pour indication: - statut chaudière et indication température (°C) - signalisation code d'erreur (Err) - réglage menu
	Demande de pression touche Reset (chaudière en blocage)
	Demande intervention assistance technique
	Flamme: chaudière allumée.
	Fonctionnement en mode chauffage
	Demande chauffage active
	Fonctionnement en mode eau chaude sanitaire
	Demande eau chaude sanitaire active
	Fonction hors gel activée

ATTENTION
L'INSTALLATION, LA PREMIÈRE MISE EN SERVICE, LES RÉGLAGES DE MAINTENANCE NE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS, CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS, QUE PAR DES PROFESSIONNELS QUALIFIÉS. LE FABRICANT DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES SUBIS PAR DES PERSONNES, DES ANIMAUX OU DES BIENS SUITE À UNE MAUVAISE INSTALLATION DE L'APPAREIL.

Recommandation pendant la période de fonctionnement

Si la chaudière est installée à l'intérieur de l'appartement, vérifier que les dispositions relatives à l'entrée de l'air et à la ventilation du local soient respectées (selon les lois en vigueur). Contrôler périodiquement la pression de l'eau sur le manomètre et vérifier, lorsque l'installation est froide, que celle-ci ait une valeur entre 0.6 et 1.5 bars.

Si la pression est au dessous de la valeur minimale l'afficheur le signalera par la demande de remplissage - voir note ci-dessous.

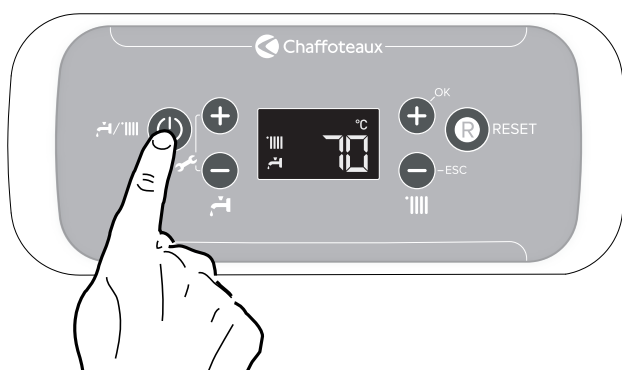
Si la baisse de pression est très fréquente, il y a probablement une fuite d'eau dans l'installation. Dans ce cas l'intervention d'un professionnel est nécessaire.

PROCEDURE DE REMPLISSAGE

POUR RETABLIR LA PRESSION CORRECT OUVRIRE LE ROBINET DE REMPLISSAGE (POSITIONNE DANS LE FOND DE LA CHAUDIERE) ET APPUYER SUR LA TOUCHE MODE PENDANT 5 SECONDES. L'ÉCRAN AFFICHE "PURGE". LORSQUE LE MANOMÈTRE INDIQUE UNE PRESSION COMPRISE ENTRE 0,6 ET 1,5 BAR, FERMER LE ROBINET DE REMPLISSAGE ET APPUYER SUR LE BOUTON MODE. L'AFFICHAGE REVIENT À L'AFFICHAGE NORMAL.

Procédure de mise en marche

Appuyer sur la touche ON/OFF 1, l'afficheur indique:



Sélection du mode de fonctionnement

Le choix de mode de fonctionnement est effectué par la touche 1:

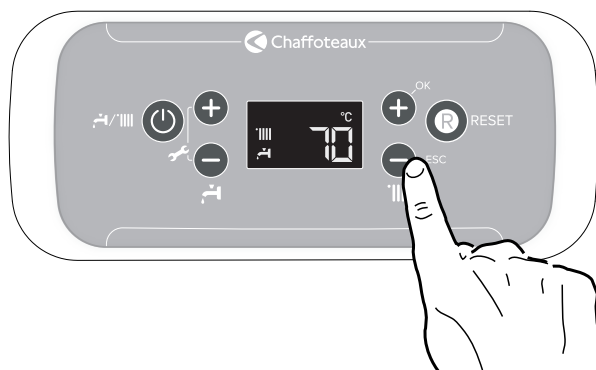
Mode de fonctionnement	Afficheur
hiver chauffage + production d'eau chaude à usage sanitaire	
été production seule d'eau chaude à usage sanitaire	

L'allumage du brûleur est signalé sur l'afficheur le symbole

Régulation chauffage

Avec la touche MODE (3), sélectionner le mode Hiver. Il est possible d'ajuster la température de l'eau de chauffage grâce au bouton de réglage (9) entre 35 et 82 °C (installation haute température) ou entre 20 et 45 °C (installation basse température).

La valeur de la consigne sélectionnée clignote quelques secondes puis reste indiquée sur l'écran.

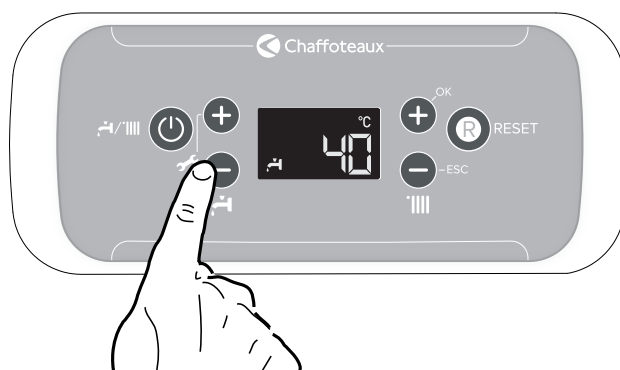


Régulation sanitaire

Elle est active dès que l'appareil est en marche. Il est possible d'ajuster la température de l'eau sanitaire grâce aux touches de réglage (2) entre 36 et 60 °C.

La valeur de la consigne sélectionnée clignote quelques secondes puis reste indiquée sur l'écran durant un puisage.

Dans l'exemple ci-dessus, température eau sanitaire : 40 °C Mode sanitaire.



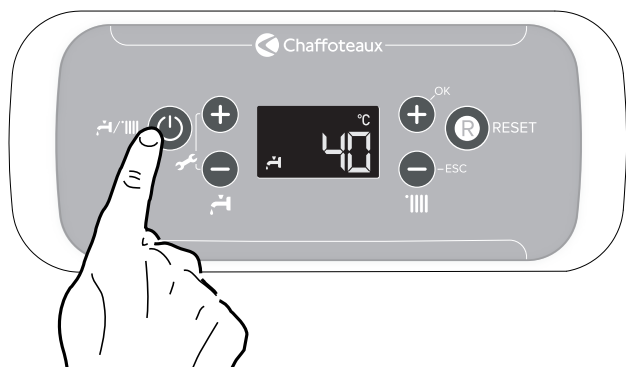
- la modalité de fonctionnement
- les chiffres indiquent:
 - en mode chauffage, la température de réglage de l'échangeur principal
 - en demande sanitaire la température eau chaude sanitaire de réglage

Arrêt du chauffage

Passage du Mode Hiver ou mode Été

Pour arrêter le chauffage, presser la touche 1. Le symbole  de l'afficheur disparaît. Seule la fonction sanitaire reste active.

Les chiffres indiquent la température de réglage sanitaire.

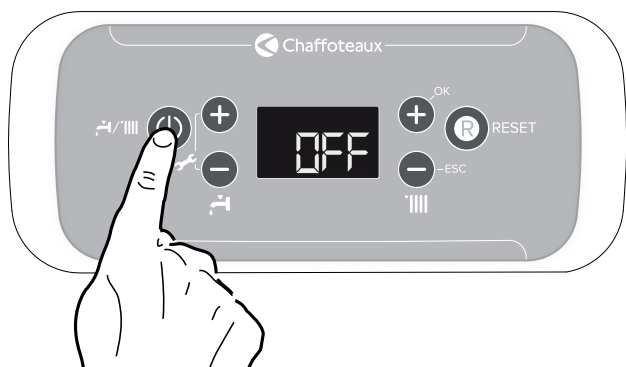


Arrêt de la chaudière

Mise en veille

Pour arrêter le fonctionnement de la chaudière, presser la touche ON/OFF 2.

La fonction hors-gel est toujours active



ATTENTION

 AVEC UN ARRÊT COMPLET DE LA CHAUDIÈRE (ÉLECTRIQUE ET GAZ), IL N'Y AURA PLUS DE PROTECTION HORS GEL DE LA CHAUDIÈRE.

Conditions d'arrêt de sécurité de l'appareil

La chaudière est sécurisée grâce à des contrôles internes réalisés par la carte électronique, qui placent la chaudière en arrêt lorsqu'un dysfonctionnement apparaît. Un code clignote alors sur l'afficheur à l'emplacement, indiquant la cause qui a généré l'arrêt. Dans certains cas, un commentaire accompagne le code.

Il en existe plusieurs types :

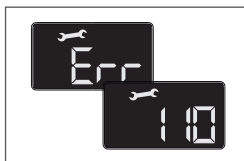
Arrêt de sécurité

C'est un arrêt "volatile", c'est-à-dire qu'il est automatiquement éliminé lorsque le défaut disparaît.

L'écran affiche le code précédé de la mention Err (par ex. Err/110) ainsi que le symbole  - v. Tableau Erreurs.

D'autre part dans la plupart des cas, dès que la cause de l'arrêt disparaît, l'appareil redémarre et reprend un fonctionnement normal.

Si la chaudière signale encore un arrêt de sécurité, l'éteindre. Tourner l'interrupteur électrique externe sur OFF, fermer le robinet de gaz et contacter un technicien qualifié.

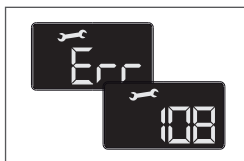


Arrêt de sécurité par manque d'eau

En cas de pression de l'eau insuffisante dans le circuit chauffage, la chaudière se place en arrêt de sécurité pour pression insuffisante.

L'écran affiche le code Err/108 et le pictogramme  - Voir tableau.

Pour redémarrer le système il faut rajouter de l'eau- suivre la procédure de remplissage, **voir note 1**. En cas de demandes de rajout trop fréquentes, éteignez la chaudière, placez l'interrupteur électrique extérieur sur OFF, fermez le robinet du gaz et appelez un professionnel du secteur pour vérifier s'il n'y a pas par hasard des fuites d'eau.



NOTE 1 - PROCEDURE DE REMPLISSAGE POUR RETABLIR LA PRESSION CORRECTE OUVRIE LE ROBINET DE REMPLISSAGE (POSITIONNE DANS LE FOND DE LA CHAUDIERE) ET APPUYER SUR LA TOUCHE MODE PENDANT 5 SECONDES. L'ÉCRAN AFFICHE "P". LORSQUE LE MANOMÈTRE INDIQUE UNE PRESSION COMPRISE ENTRE 0,6 ET 1,5 BAR, FERMER LE ROBINET DE REMPLISSAGE ET APPUYER SUR LE BOUTON MODE. L'AFFICHAGE REVIENT À L'AFFICHAGE NORMAL.



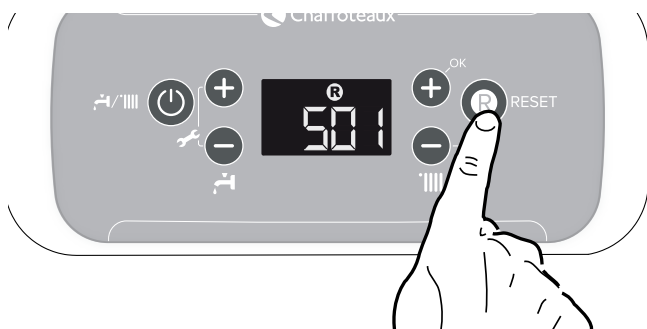
Arrêt verrouillé

C'est un arrêt "non volatile", cela signifie que ce défaut est automatiquement bloquant.

L'écran affiche Err et le code (par ex. 501) ainsi que le symbole  correspondant.

Pour rétablir le fonctionnement normal de la chaudière, appuyer sur la touche RESET du tableau de bord.

Après plusieurs tentatives de blocage, si le problème se répète, il est nécessaire de faire intervenir un technicien qualifié.



Important

Si le blocage se répète trop fréquemment, faites intervenir le Centre d'Assistance Technique autorisé.

Pour des raisons de sécurité, la chaudière ne permettra que 5 tentatives au maximum de déverrouillage en 15 minutes (pressions sur la touche RESET).

Tableau des différentes causes de verrouillage

Description	Afficheur
Surchauffe	101
Problème de circulation d'eau	103
	104
	105
	106
	107
Pression insuffisante	108
Problème de carte électronique	305
Problème de carte électronique	306
Problème de carte électronique	307
Absence de flamme	501
Intervention sonde fumées - modèles CF	601
Arrêt en cas d'intervention du thermostat de sécurité VMC - modèles VMC	602

Sur les modèles à conduit de cheminée CF:

Ce contrôle sert à bloquer la chaudière en cas d'anomalie concernant l'évacuation des fumées.

Le blocage de l'appareil est momentané et est signalé par le code d'erreur **601**.

Au bout de 12 minutes, la chaudière met en marche sa procédure d'allumage ; si les conditions sont redevenues normales, la chaudière redémarre normalement, autrement elle se bloque et le cycle est répété.

ATTENTION



EN CAS DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT OU D'INTERVENTIONS RÉPÉTÉES, COUPEZ L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE EN AMENANT L'INTERRUPTEUR EXTÉRIEUR SUR LA POSITION « OFF », FERMEZ LE ROBINET DU GAZ ET APPELEZ LE SERVICE APRÈS-VENTE OU UN PROFESSIONNEL DU SECTEUR POUR VÉRIFIER LA CAUSE DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT ET REMÉDIER AU DÉFAUT D'ÉVACUATION DES GAZ BRÛLÉS. EN CAS D'OPÉRATION D'ENTRETIEN SUR LE DISPOSITIF, N'UTILISEZ QUE DES PIÈCES DE RECHANGE D'ORIGINE ET SUIVEZ ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS CORRESPONDANTES. CE DISPOSITIF NE DOIT JAMAIS ÊTRE MIS HORS SERVICE, SOUS PEINE DE PORTER ATTEINTE À LA SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR.

Sur les modèles à conduit VMC:**Dispositif de contrôle d'évacuation des fumées**

Ce type de chaudière est équipée d'un dispositif de sécurité individuel qui, en cas d'émission dans la pièce de produits de combustion, coupe l'alimentation électrique du bloc gaz. Cela interdit tout l'allumage du brûleur et provoque une mise en sécurité de la chaudière.

L'arrêt de l'appareil est signalé par affichage du code **602**. Pour débloquer la chaudière, il faut appuyer sur le bouton **RESET**.

Si la mise en sécurité se répète contacter un professionnel agréé qui contrôlera l'extraction des produits de combustion et la ventilation de la pièce. La chaudière peut aussi être arrêtée par le dispositif de sécurité collectif de l'immeuble. En cas de défaut, ce dispositif coupe l'alimentation électrique de la chaudière et l'afficheur s'éteint.

La chaudière redémarre automatiquement dès que la sécurité collective a rétabli son alimentation.

Fonction hors-gel

La chaudière est équipée d'un dispositif qui contrôle la température de sortie de l'échangeur telle que si la température descend sous les 8°C, il démarre la pompe (circulation dans installation de chauffage) pour 2 minutes. Après les deux minutes de circulation :

- a) si la température est d'au moins 9°C la pompe s'arrête,
- b) si la température est entre 3°C et 9°C, la circulation continue 2 minutes de plus,
- c) si la température est inférieure à 4°C, le brûleur s'allume en chauffage à la puissance minimale jusqu'à ce que la température de sortie atteigne >30°C. Le brûleur s'éteint alors et la pompe continue à fonctionner encore deux autres minutes.

Si la chaudière est équipée d'un ballon, un second dispositif contrôle la température sanitaire. Si celle-ci devient inférieure à 8°C, la vanne distributrice bascule en position sanitaire et le brûleur s'allume jusqu'à ce que la température atteigne 12°C. Cela est suivi d'une post-circulation de 2 minutes.

La fonction hors-gel ne peut fonctionner correctement que si :

- la pression de l'installation est correcte,
- la chaudière est alimentée électriquement,
- la chaudière est alimentée en gaz,
- aucun arrêt de sécurité ou verrouillage n'est en cours.

Démontage et recyclage de l'appareil

Nos produits sont conçus et fabriqués à partir de composants dont des matières sont recyclables. La chaudière murale et ses accessoires doivent être différencier correctement.

Les emballages utilisés pour le transport de l'appareil doivent être repris par l'installateur/distributeur.

ATTENTION!!

Recyclage de l'appareil et des accessoires doit se faire conformément à la réglementation.

Changement de gaz

Ces appareils sont prévus pour fonctionner soit au gaz naturel soit au gaz propane. Le changement de gaz doit être effectué par un professionnel qualifié.

Entretien

L'entretien est obligatoire et indispensable pour assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la durée de vie de la chaudière. Il doit être réalisé tous les ans conformément à la réglementation.

Pour les modèles CF

Le ramonage et la vérification de la cheminée est obligatoire, par un professionnel, chaque année.

Pour les modèles VMC

Vérifiez si les dispositions concernant l'amenée d'air et l'aération de la pièce dans laquelle est installé l'appareil ont bien été respectées (cf. Normes de référence).

Assurez-vous, avec un professionnel qualifié, de l'entretien et du bon réglage de la bouche d'extraction et du dispositif d'asservissement.

Nous vous rappelons que l'entretien de la VMC est obligatoire:

- entretien annuel des bouches d'extraction,
- entretien quinquenal (5 ans) de l'ensemble de l'installation.

Changement de gaz

Ces appareils sont prévus pour fonctionner soit au gaz naturel soit au gaz propane. Le changement de gaz doit être effectué par un professionnel qualifié.

Entretien

L'entretien est obligatoire et indispensable pour assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la durée de vie de la chaudière. Il doit être réalisé tous les ans conformément à la réglementation

CHAFFOTEAUX

Le Carré Pleyel - 5, rue Pleyel
93521 Saint-Denis - France
Tél : 33 (0)1 55 84 94 94
fax : 33 (0)1 55 84 96 10
www.aristonthermo.fr
www.chaffoteaux.fr



Trouvez la Station Technique la plus proche de chez vous à l'adresse suivante **www.chaffoteaux.fr**, rubrique Service.
Il suffit d'entrer le numéro de votre département et le type d'appareil à dépanner, alors les coordonnées de nos partenaires régionaux les plus proches vous seront transmises.

Pour toute réparation, faire appel à un professionnel qualifié et exiger l'utilisation de pièces détachées d'origine. Le non-respect de ce qui précède peut compromettre la sécurité de l'appareil et faire déchoir toute responsabilité du fabricant.